

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 320

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Transporteinnahmen der schweizerischen Nebenbahnen im Juni 1902. — Recettes des transports des chemins de fer secondaires suisses en juin 1902. — Die Entwicklung der dänischen Butterindustrie. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau de Moutier.

1902. 28 août. Sous la raison sociale Nouvelle Fabrique de Tavannes (S. A.) [Tavannes New Factory, limited] [Neue Fabrik in Tavannes (A. G.)] il est créé une société anonyme qui a son siège à Tavannes et pour but l'exploitation de la Nouvelle Fabrique d'horlogerie construite à Tavannes par la commune bourgeoise, la fabrication, la vente d'horlogerie, éventuellement l'acquisition ou la construction de fabriques et de maisons ouvrières et l'achat de terrains à cet effet. Les statuts portent la date du 5 juin 1902. La durée de la société est illimitée. Le capital social est de cent mille francs (fr. 100,000), divisé en cent actions de mille francs, nominatives, entièrement libérées. Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle du Jura. La société est représentée vis-à-vis des tiers par son conseil d'administration composé de trois membres; composent ce conseil pour une période de trois ans: Salomon Hirsch, fils de feu Moïse, originaire de Tramelan, domicilié à Tramelan; Achille Hirsch, fils de feu Cerf, originaire de La Chaux-de-Fonds; Félix Hirsch, fils d'Achille, originaire de La Chaux-de-Fonds; ces deux domiciliés à La Chaux-de-Fonds. Les membres du conseil d'administration engagent la société par leur signature collective. Bureaux: Tavannes.

Bureau Trachselwald.

28. August. Inhaber der Firma E. Niederhauser in Huttwyl ist Ernst Niederhauser, von Wyssachengraben, in Huttwyl. Natur des Geschäftes: Fabrikation und Handel in Leinwand- und Baumwollwaren.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Stadt Solothurn.

1902. 28. August. Die Firma V. Kofmehl-Abt in Solothurn (S. H. A. B. Nr. 221, vom 20. Juni 1901, pag. 881) ist infolge Todes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «L. Kofmehl-Abt» in Solothurn.

Inhaberin der Firma L. Kofmehl-Abt in Solothurn ist Frau Wwe. Luise Kofmehl geb. Abt, von und in Solothurn. Die neue Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «V. Kofmehl-Abt» in Solothurn. Natur des Geschäftes: Lumpen-, Knochen- und Metallhandlung. Geschäftsort: Rossallmend.

Waadt — Vand — Vaud

Bureau d'Aubonne.

1902. 23 août. Le chef de la maison O. Frey-Grosjean, à Aubonne, est Olive née Grosjean, femme de Henri Frey, de Gontenschwyl (Argovie), à Aubonne. Genre de commerce: Epicerie et tabacs.

Il succède à la raison Marie Grosjean-Chavanazz, à Aubonne, inscrite le 15 janvier 1899 (F. o. s. du c. du 19 janvier 1899, n^o 8), laquelle raison est éteinte et radiée par suite du décès de la titulaire. La nouvelle maison reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison.

22. août. Sous la dénomination de Syndicat agricole et d'alpage de Bière, il est fondé en date du 7 juin 1901, une association ayant pour but: l'exploitation rationnelle d'alpages pour le jeune bétail, l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole en général par l'association. Le siège du syndicat est à Bière. Sa durée est illimitée. Sont membres du syndicat, les personnes ayant adhéré aux présents statuts lors de sa fondation. De nouveaux membres peuvent toujours être admis dans l'association par l'assemblée générale, laquelle fixe chaque année la finance d'entrée à payer, proportionnellement au montant de l'actif social. La démission d'un sociétaire n'est valable, que si elle est donnée par écrit, au moins 3 mois avant la clôture de l'exercice annuel. Elle ne déplaie ses effets qu'après le règlement et la passation des comptes. Chaque membre, entré dans la société avant le 1^{er} avril 1902, est considéré comme membre fondateur et paie une finance d'entrée de trois francs. Une contribution annuelle sera payée par chaque sociétaire quelle que soit la date de son entrée ou de sa sortie du syndicat. Cette contribution sera perçue au mois de janvier ou au moment de l'entrée, pour les membres admis après cette époque. L'assemblée fixe chaque année cette contribution. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle. Les engagements sont uniquement garantis par les biens de l'association. Les organes et pouvoirs sont: L'assemblée générale des sociétaires; le comité; la commission de gestion. Le comité est composé de cinq membres nommés par l'assemblée générale pour un an au scrutin de liste. Il est rééligible, toutefois aucun membre ne pourra fonctionner plus de 2 ans de suite. Le comité nomme son président, son vice-président et son

secrétaire, pris dans son sein. En cas de dissolution, le capital social, ainsi que le fond de réserve, seront répartis entre les sociétaires après le paiement des dettes du syndicat. Le comité représente l'association vis-à-vis des tiers. Il est actuellement composé comme suit: Constant Guibat, président; Frédéric Bellon, vice-président; Paul Jotterand, secrétaire-caissier; Jules Monthoux-Jotterand, Edouard Møldem, membres; tous à Bière. Le président (ou le vice-président) a conjointement avec le secrétaire, la signature sociale.

Bureau de Cossonay.

28 août. Le chef de la raison David Buffet, à Montricher, est David, fils de Charles-Louis Buffet, de Montricher, y domicilié. Genre de commerce: Exploitation de la laiterie du Petit Faubourg, lait, beurre, fromages et porcs.

28 août. La Société du Poids Public de Grancy, à Grancy (F. o. s. du c. des 15 juin 1883, page 707 et 3 août 1896, page 896) a, dans sa séance du 12 janvier écoulé, renouvelé son comité comme suit: Président: Henri Clerc; caissier: Emile Monnet; secrétaire: Armand Devautay, tous à Grancy.

28 août. Le chef de la maison Jean Karlen, à Lussery, est Jean, fils de Jacob Karlen, de Diemtigen (Berne), domicilié à Lussery. Genre de commerce: Exploitation de la fromagerie de Lussery, lait, beurre, fromages et porcs.

28 août. Le chef de la maison G. Bracher, à Lasarraz, est Gottfried fils de Frédéric Bracher, de Langenthal (Berne), domicilié à Lasarraz. Genre de commerce: Boucherie et charcuterie.

28 août. La raison Veuve Elise Besson, au Tunnel r. Eclérens, exploitation du restaurant de la gare, vente au détail des vins et liqueurs (F. o. s. du c. du 21 décembre 1899, page 1583) est radiée suite de décès de la titulaire.

28 août. Lucien fils de Marc Besson, d'Eclérens, domicilié au Tunnel r. Eclérens, fait inscrire qu'il est le chef de la raison L. Besson, au Tunnel r. Eclérens. Genre de commerce: Exploitation du restaurant de la Gare au Tunnel r. Eclérens, vente au détail des vins et liqueurs.

28 août. Josephine fille de Louis Paschoud, veuve de François Ogiz, d'Eclérens, y domiciliée, fait inscrire qu'elle est le chef de la raison J. Ogiz-Paschoud, à Eclérens. Genre de commerce: Epicerie et mercerie.

28 août. La Société anonyme du Poids public de Cuarnens, à Cuarnens (F. o. s. du c. des 16 juin 1883, page 713 et 9 novembre 1896, page 1038), a, dans sa séance du 11 février 1900, renouvelé son comité comme suit: Edouard Chappuis, président; Charles Dumauthioz, secrétaire; H^l Pignat, membre; tous à Cuarnens.

28 août. Le chef de la maison Emile Gruaz, à l'Isle, est Emile fils de Georges Gruaz, de l'Isle, y domicilié. Genre de commerce: Commerce de bois. Bureaux: à l'Isle.

Bureau de Cully.

28 août. Les raisons ci-après sont radiées pour cause de départ ou de décès:

David Bron boulanger, à Lutry (F. o. s. du c. du 31 mars 1883);
Charles Crausaz-Daccord, à Lutry (F. o. s. du c. du 17 avril 1883);
Edouard Desarzens, à Lutry (F. o. s. du c. du 17 avril 1883);
Léon Lavanchy, à Lutry (F. o. s. du c. du 30 avril 1883);
Rosine Moret-Pahud, à Lutry (F. o. s. du c. du 13 novembre 1890);
Souky-Lavanchy, à Lutry (F. o. s. du c. du 4 février 1891);
Victorine Gilliéron, à Rivat (F. o. s. du c. du 17 février 1891);
E. Favre, à La Tuilière, rière Forel (F. o. s. du c. du 2 mars 1894);
Caroline Knobel, à Chexbres (F. o. s. du c. du 23 février 1894);
Charlotte Gerber, à Lutry (F. o. s. du c. du 23 juin 1896).

Bureau de Lausanne.

27 août. La raison L^s Chastellain, à Lausanne, photographie (F. o. s. du c. du 23 octobre 1899), est radiée suite de remise de commerce.

27 août. Sous la raison sociale Société foncière de la Place St Laurent, il a été fondé par statuts du 27 août 1902 une société anonyme qui a pour but la location, la vente, la gestion et généralement la mise en valeur des immeubles qui seront sa propriété. Le siège de la société est à Lausanne. La durée de la société est illimitée. Les publications imposées par les statuts ou par la loi sont faites par insertions dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Le capital social est fixé à la somme de soixante mille francs représenté par cent actions privilégiées de cinq cents francs au porteur et vingt actions ordinaires de cinq cents francs au porteur. La société est administrée par un comité d'administration composé de trois membres élus pour une durée de trois ans et rééligibles. Le comité d'administration désigne la ou les personnes qui auront la signature sociale. En conformité de l'art. 17 des statuts le comité d'administration a conféré la signature sociale à Constant Moreillon à Lausanne, administrateur.

Bureau de Nyon.

26 août. La raison J. Ballif, à Nyon (F. o. s. du c. du 9 février 1891, page 109), est radiée suite du décès du titulaire.

26 août. Le chef de la maison V^{ve} Fanny Ballif, à Nyon, est Fanny, veuve de Julien Ballif, de Lucens, Henniez, et Combremont le Grand, domicilié à Nyon. Genre de commerce: Café.

27 août. La raison L^s Ronchi, à Gland (F. o. s. du c. du 31 janvier 1891, page 83) est radiée suite du décès du titulaire.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau du Locle.

1902. 27 août. Le chef de la raison de commerce Alfred Arnoux, à la Brévine, est Paul-Alfred Arnoux, originaire de Montlebon (Canton de Morcourt, France), domicilié à la Brévine. Genre de commerce: Boucherie-charcuterie.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 27 août. Dans son assemblée du 5 juin 1902, le conseil d'administration de la société anonyme ayant pour titre Compagnie „La Union“, et ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 3 juin 1901, page 789), usant des pouvoirs à lui réservés par les statuts, a nommé administrateur, Marc Poggi, négociant, aux Eaux-Vives, en remplacement de Hermann Patry, démissionnaire.

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

Transporteinnahmen der schweizerischen Nebenbahnen — Recettes des transports des chemins de fer secondaires suisses im Juni 1902

Table with multiple columns: Betriebs-Längen, Linien - Lignes, Verkehr - Trafic, Einnahmen - Recettes, Total-Einnahmen, Kilometer-Ertrag. Includes sub-sections for Normalbahnen, Schmalspurbahnen, Zahnradbahnen, and Tramways.

Fortsetzung siehe folgende Seite — Suite à la page suivante.

Einwohnergemeinde der Stadt Bern.

3 1/2 % Anleihen vom 15. März 1893 von Fr. 3,000,000.

Zur Rückzahlung auf 15. November 1902 sind heute folgende 51 Schuld-scheine von je Fr. 1000 herausgelöst worden:

Nr. 100, 150, 161, 201, 281, 374, 385, 675, 748, 786, 791, 877, 883, 957, 996, 1005, 1017, 1022, 1030, 1166, 1178, 1314, 1370, 1428, 1489, 1566, 1650, 1652, 1683, 1701, 1730, 1790, 1833, 2010, 2032, 2143, 2162, 2224, 2272, 2484, 2532, 2550, 2562, 2563, 2579, 2594, 2789, 2841, 2871, 2874, 2996.

Die Verzinsung dieser Titel hört mit dem 15. November 1902 auf.

NB. Es steht noch aus eine Obligation Nr. 1203, herausgelöst auf 15. November 1901. [1667]

Bern, den 29. August 1902.

Der städtische Finanzdirektor:
G. Müller.**Einwohnergemeinde der Stadt Bern.**

3 % Anleihen vom 1. April 1897 von Fr. 14,510,000.

Zur Rückzahlung auf 1. Oktober 1902 sind heute folgende 143 Obligationen von je Fr. 500 herausgelöst worden:

Hundert Scheine: Nr. 8701—8800.

Dreihundvierzig Scheine: Nr. 1946, 3355, 7911, 7927, 8906, 8967, 9561, 12492, 13164, 13185, 13192, 13542, 15369, 15411, 15439, 15470, 15498, 16595, 18132, 18143, 18406, 18445, 18719, 18734, 18735, 18778, 18824, 18830, 18890, 19986, 20045, 20098, 21071, 21090, 23919, 23964, 23978, 24127, 24158, 24615, 24654, 25436, 25441.

Die Verzinsung dieser Titel hört mit dem 1. Oktober 1902 auf.

NB. Es stehen noch aus 2 Obligationen: Nr. 3840, 13505, herausgelöst auf 1. Oktober 1901. [1658]

Bern, den 29. August 1902.

Der städtische Finanzdirektor:
G. Müller.**Nichtigkeits-Erklärung.**

Die Schweizerische Volksbank in Basel erlässt hiemit die Anzeige, dass das von ihr ausgestellte Sparheft Nr. 1122 über Fr. 1732.65, lautend auf den Namen von Fräulein Maria Susanna Schuppli in Basel, verloren gegangen ist.

Der allfällige jetzige Inhaber dieses Büchleins wird hiemit aufgefordert, dasselbe bis längstens innerhalb sechs Monaten nach Erlass dieser Publikation an unserer Kassa vorzuweisen, widrigenfalls solches als annulliert betrachtet wird. (1666)

Basel, den 29. August 1902.

Schweizerische Volksbank.

Badische Pferdeversicherungs-Anstalt zu Karlsruhe.**Ausserordentliche Generalversammlung.**

Unter Bezugnahme auf § 11 und § 16 des Statuts laden wir unsere verehrlichen Mitglieder auf

Donnerstag, den 18. September 1902, vormittags 11 Uhr, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, welche im grossen Saale der „Vier Jahreszeiten“, Hebelstrasse 21, dahier, stattfindet, freundlichst ein.**Tagesordnung:**

Beschlussfassung über die von der Direktion im Einvernehmen mit dem Verwaltungsrate beantragte Abänderung der Statuten und allgemeinen Versicherungs-Bedingungen nach Massgabe des Reichsgesetzes über die privaten Versicherungsunternehmungen vom 12. Mai 1901.

Karlsruhe, den 25. August 1902.

Der Verwaltungsrat.

[1622]

EINLADUNGzur
ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre
der**Vigogne-Spinnerei Pfyn in Pfyn**auf **Freitag, den 26. September 1902, vormittags 10 1/2 Uhr,**
in die „Waag“ in **Zürich.****Traktanden:**

- 1) Vorlage des Geschäftsberichtes, der Jahresrechnung und des Rechnungsprüfungsberichtes.
- 2) Genehmigung der Rechnung und Entlastung des Verwaltungsrates und der Direktion.
- 3) Antrag des Verwaltungsrates, das Jahresergebnis betreffend.
- 4) Erneuerungswahlen laut §§ 23 und 36 der Statuten.
- 5) Motionen (laut § 20 der Statuten). (1665.)

Zürich, den 1./5. September 1902.
Pfyn,

Der Direktor: Der Präsident des Verwaltungsrates:

Rich. Thüroff. Jacques Kreis.

PS. Die Rechnungen liegen vom 18. September an beim Präsidenten zur Einsicht auf.

Schweizerische Uniformenfabrik in Bern.

Eingetragene Genossenschaft schweizerischer Offiziere.

Ordentliche Generalversammlung der Genossenschaftsmitglieder
Samstag, den 18. Oktober 1902, vormittags 10 1/2 Uhr,
im Café Roth (O. Merz) in Bern.**Traktanden:**

- 1) Abnahme und Genehmigung des Jahresberichtes und der Jahresrechnung.
- 2) Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.
- 3) Neuwahlen in den Verwaltungsrat und die Kontrollstelle.
- 4) Entscheid über Angelegenheiten gemäss § 13 der Statuten.

Bilanz und Jahresbericht liegen in den Geschäftslokalitäten zur Einsicht auf.

Bern, den 29. August 1902.

Namens des Verwaltungsrates,

Der Präsident:

P. Krebs, Oberst.

Der Sekretär i. V.:

G. Mühlethaler.

[1659]

FABRIQUE SUISSE D'UNIFORMES, BERNE.**Assemblée générale**
samedi, le 18 octobre 1902, à 10 1/2 heures du matin,
Café Roth (O. Merz), à Berne.**Ordre du jour:**

- 1° Passation du rapport de gestion et du bilan annuel.
- 2° Décision sur l'emploi du bénéfice.
- 3° Nomination d'un tiers des membres du conseil d'administration ainsi que des vérificateurs des comptes et de leurs suppléants.
- 4° Propositions éventuelles visées par le § 13 des statuts.

Le bilan et les comptes de l'exercice peuvent dès aujourd'hui être examinés dans nos bureaux. [1660]

Berne, le 29 août 1902.

Au nom du conseil d'administration,

Le président:

P. Krebs, colonel.

Le secrétaire ad. int.:

G. Mühlethaler.**Sensethal-Bahn.****II. Aktieneinzahlung.**Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates sind auf den gezeichneten Aktien weitere 20% bis den **15. Oktober 1902 einzuzahlen.**

Als Zahlungsstellen sind die Kantonalbank Bern und die Ersparnis-kasse des Amtsbezirkes Laupen bezeichnet.

Der für die erste Einzahlung den Aktionären behängigte Interims-Empfangschein ist anlässlich der zweiten Einzahlung vorzuweisen und umzutauschen. (1648.)

Die Aktionäre werden auf die durch § 5 der Gesellschaftsstatuten vom 5. Juni 1902 normierten Säumnisfolgen aufmerksam gemacht.

Laupen, den 26. August 1902.

Sensethal-Bahn.

Der Präsident des Verwaltungsrates:

Maurer.**Thurg. Kantonalbank, Weinfelden**

Filialen in:

Amrisweil, Bischofszell, Frauenfeld und Romanshorn.

Agentur in Kreuzlingen.

— Staatsgarantie. —

Wir kündigen hiemit unsere 4% Inhaberobligationen, deren Vertrags-dauer

bis 31. Dezember 1902abläuft, zur Rückzahlung auf 6 resp. 3 Monate und offerieren die Abstempe-lung auf 3 1/2 %, gegenseitig 3 Jahre fest, mit nachheriger sechsmonatlicher Kündigung. Die Titel sind **innert einem Monat nach Ablauf der Vertrags-dauer** einzureichen, der neue Zinsfuss tritt erst nach Ablauf der Kündigungs-frist in Kraft. — Für nicht abgestempelte Obligationen hört die Verzinsung nach Verfluss der Kündigungsfrist auf. (1486)

Weinfelden, den 23. Juli 1902.

Der Direktor: **J. Ehliker.****Wer Geld braucht**

erhält solches sofort in bar durch den Verkauf von einzelnen Posten, sowie ganzer Lager Handelswaren. Offerten an das Postfach 1250 in Basel. [1560]

Jüngerer Mann,

beider Sprachen mächtig, mit schöner Schrift, sucht Commissionsstelle. Ia Referenzen. Offerten sub Z H 6383 an Rudolf Mosse, Zürich. (1619)

Uhrenfabrik I. Ranges.Wenn Sie eine **I^{er} Damen- oder Herren-Uhr** zu kaufen beabsichtigen, wenden Sie sich an (1457)**Georges Jules Sandoz,**Nachfolger von Sandoz & Breitmeyer et J. Calame-Robert, **La Chaux-de-Fonds, Rue du Parc Nr. 2.** Muster zur Verfügung. Für die Herren Uhrmacher Spezial-Bedingungen.**Rudolf Mosse, Zürich-Bern,**
Annoncen-Expedition.